



**Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne**

**Formation des agents non statisticiens travaillant dans les services  
statistiques des systèmes statistiques nationaux**

**Tome 1**

**Généralités sur le travail statistique**

**mars 2019**

## Table des matières

Avant propos .....	3
Abréviations et acronymes .....	4
1. Objectifs du manuel .....	3
1. Qu'est-ce que la statistique ? Quels en sont les différents concepts? .....	3
1.1 La statistique en tant que domaine de la connaissance .....	3
1.2 La statistique en tant que système de production .....	3
1.3 La statistique en tant que résultat de la production statistique.....	4
2. En quoi consiste le métier de statisticien ? .....	5
3. Comment les producteurs de statistiques satisfont-ils les besoins des utilisateurs ? .....	5
4. Quels sont les grands thèmes de la production statistique ? .....	6
5. Quelles sont les principales opérations de collecte et les sources administratives ?.....	6
5.1 Les recensements.....	7
5.2 Les enquêtes par sondage .....	8
5.3 Les sources administratives .....	8
6. De quels outils essentiels dispose-t-on pour la production statistique ?.....	9
6.1 Les définitions et concepts .....	9
6.2 Les nomenclatures.....	11
6.3 Les répertoires.....	12
6.4 La cartographie.....	13
7. Quelle place l'informatique occupe-t-elle dans la production des statistiques ? .....	14
8. En quoi consistent l'organisation et le fonctionnement du système statistique national ou international ?	15
9. Comment est organisée la diffusion des statistiques ou publication statistique ? .....	17
10. En quoi consiste l'éthique du métier de statisticien ? .....	18
11. Quelles formations statistiques sont disponibles ? .....	18
12. Quelle brève histoire possède-t-on sur la statistique en Afrique francophone ? .....	19

## **Documents annexes**

- Annexe 1 : Un poème sur la statistique par Wislawa Szymborska, Prix Nobel de littérature en 1996
- Annexe 2 : Extraits des nomenclatures d'activités et de produits des Etats membres d'AFRISTAT  
(Liste des groupes d'activités)
- Annexe 3 : Extraits des nomenclatures d'activités des Etats membres d'AFRISTAT  
(Structure détaillée des activités)
- Annexe 4 : Extraits des nomenclatures de produits des Etats membres d'AFRISTAT  
(Structure détaillée des produits)
- Annexe 5 : Loi portant organisation de l'activité statique du Togo

## Avant propos

En septembre 2008, l'Observatoire a d'abord élaboré et mis à la disposition de la communauté statistique, un programme régional de formation continue répondant aux multiples attentes des utilisateurs. Il est à l'époque un véritable cadre de référence « à partir duquel les divers organismes fournisseurs d'offres de formation continue peuvent bâtir des plans de formation harmonisés et coordonnés en faveur des pays de la zone d'intervention d'AFRISTAT ». Les formations proposées par ce cadre étaient destinées aux personnels statisticiens ou assimilés. Ensuite, avec le concours de l'Association CESD-Statisticiens pour le développement, AFRISTAT s'est intéressé au cas spécifique des cadres non statisticiens travaillant dans les services statistiques nationaux. A leur intention, deux modules ont été élaborés pour servir de supports de formation pour leur fournir des notions de base nécessaires à la compréhension des tâches qu'ils exécutent quotidiennement dans leurs services respectifs.

Le document, intitulé « Formation des agents non statisticiens travaillant dans les Services statistiques des Systèmes statistiques nationaux (SSN) » est subdivisé en deux tomes : le tome 1 étant « Généralités sur travail statistique » et le tome 2 « Introduction à la statistique descriptive ». Il a pour objectif de faire comprendre l'environnement de l'exercice du métier de statisticien. Il constitue une démarche basée essentiellement sur l'initiation au vocabulaire et aux méthodes de travail du statisticien orientée vers les agents non statisticiens travaillant dans les services statistiques.

Un tel outil est apparu opportun pour répondre aux sollicitations de plus en plus nombreuses des Etats membres et non membres quant au développement des capacités statistiques en vue d'améliorer la qualité des données qu'ils produisent ; surtout dans le contexte d'insuffisance du nombre de personnels spécialisés affectés dans les services statistiques.

La réalisation des deux tomes de ce document est effective grâce aux apports de MM. Julien Amegandjin et Zomana Camara, Consultants internationaux, et de M. Xavier Charoy de l'association CESD-statisticiens pour le développement. Les experts d'AFRISTAT y ont également contribué de façon significative.

La Direction générale d'AFRISTAT tient à exprimer sa reconnaissance à tous ceux qui lui ont apporté leurs appuis multiformes pour la concrétisation de ce document, en particulier l'association CESD-Statisticiens pour le développement qui a fourni les moyens pour mobiliser l'expertise extérieure.

Enfin, nous formulons le vœu que cet ouvrage soit à la hauteur des attentes des agents non statisticiens qui les exploiteront ainsi que des responsables des Systèmes statistiques nationaux utilisateurs de ces personnels. Que par le biais de son utilisation, la qualité des données produites par les cadres non statisticiens formés favorise et contribue à la prise de bonnes décisions.

Cosme Z. VODOUNOU, Ph. D.

Directeur Général d'AFRISTAT

## Abréviations et acronymes

AFRISTAT	Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEA	Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique
CEMAC	Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CESD	Centre Européen de Formation des Statisticiens Economistes pour les Pays en Voie de Développement
CNS	Conseil National de la Statistique
CPC	Classification Centrale des Produits
EDS	Enquête Démographique et de Santé
ENSAE	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Administration Economique (France)
ENSAE	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse Economique (Sénégal)
ENSAI	Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information (France)
ENSEA	Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée (d'Abidjan)
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la Population
IFORD	Institut de Formation et de Recherche Démographiques
INS	Institut National de Statistique
INSEA	Institut National de la Statistique et d'Economie Appliquée (de Rabat)
INSEE	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
IPC	Indice des Prix à la Consommation
ISE	Ingénieur Statisticien Economiste
ISSEA	Institut Supérieur de Statistique et d'Economie Appliquée (de Yaoundé)
ITS	Ingénieur des Travaux Statistiques
MICS	Enquête à Indicateurs Multiples
QUIBB	Questionnaire Unifié sur les Indicateurs de Bien être de Base
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNA	Recensement National de l'Agriculture (Sénégal, 1998-99)
SSN	Système statistique national
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## 1. Objectifs du manuel

Le présent manuel de cours est destiné à la formation des non statisticiens travaillant dans les services statistiques nationaux des Etats membres d'AFRISTAT avec pour objectif de faire comprendre l'environnement de l'exercice du métier de statisticien. Il s'agit essentiellement d'un cours d'initiation au vocabulaire et aux méthodes du statisticien.

La démarche retenue pour ce cours consacré aux généralités sur le travail statistique est la méthode des "questions et réponses". Douze questions sont considérées et présentées ci-après.

- 1) Qu'est-ce que la statistique ? Quels en sont les différents concepts ?
- 2) En quoi consiste le métier de statisticien ?
- 3) Comment les producteurs de statistiques satisfont-ils les besoins des utilisateurs ?
- 4) Quels sont les grands thèmes de la production statistique ?
- 5) Quelles sont les principales opérations de collecte et les sources administratives ?
- 6) De quels outils essentiels dispose-t-on pour la production statistique ?
- 7) Quelle place l'informatique occupe-t-elle dans la production des statistiques ?
- 8) En quoi consistent l'organisation et le fonctionnement du système statistique national ou international ?
- 9) Comment est organisée la diffusion des statistiques ou publication statistique ?
- 10) En quoi consiste l'éthique du statisticien ?
- 11) Quelles formations statistiques sont disponibles ?
- 12) Quelle brève histoire possède-t-on sur la statistique en Afrique francophone ?

Les réponses à ces questions sont développées dans les douze paragraphes qui suivent.

### 1. Qu'est-ce que la statistique ? Quels en sont les différents concepts?

Le terme "statistique" recouvre trois concepts différents et possède, par conséquent, trois définitions différentes.

La statistique est soit une science, c'est-à-dire un domaine de la connaissance, soit l'ensemble d'un système de production statistique, soit encore le résultat d'une production statistique.

#### **1.1 La statistique en tant que domaine de la connaissance**

La statistique est un ensemble de théories mathématiques, de méthodes et de techniques dont l'objet est l'observation et l'analyse des faits collectifs de la vie. Les faits considérés sont généralement des faits économiques et sociaux. Mais, dans la réalité et de nos jours, la statistique possède un champ beaucoup plus vaste.

La Théorie des Probabilités, la Statistique Mathématique, la Théorie des Sondages, l'Econométrie et la Modélisation sont quelques unes des théories mathématiques, méthodes ou techniques sur lesquelles repose la statistique en tant que domaine de la connaissance.

#### **1.2 La statistique en tant que système de production**

La statistique désigne également l'organisation, les ressources financières et humaines ainsi que l'infrastructure nécessaire à la production de la statistique publique. On parlera ainsi de la statistique togolaise en désignant le système statistique togolais en charge de la production de la statistique publique.

Par exemple, les principales entités qui composent la statistique togolaise sont l'INSEED (Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques), la DSID (Direction des Statistiques, de l'Informatique et de la Documentation) du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, les services statistiques des ministères de la Santé et de l'Education Nationale ainsi que le service statistique de l'agence nationale togolaise de la BCEAO (Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest).

### **1.3 La statistique en tant que résultat de la production statistique**

La statistique désigne également les résultats obtenus lorsque sont appliquées les méthodes statistiques. La statistique est alors synonyme d'information statistique.

La statistique publique, c'est-à-dire l'information statistique produite par les services de l'administration, informe l'ensemble de l'opinion publique sur une large gamme de questions.

#### **Quelques exemples de statistiques**

- Selon l'enquête MICS (Enquête à Indicateurs Multiples) menée au Togo

en 2006, la structure par âge de la population, c'est-à-dire la répartition de la population selon les grands groupes d'âges est fournie par le tableau 1 ci-dessous. Cette répartition est exprimée en pourcentage.

Le tableau indique que les habitants de 40 à 49 ans représentent une proportion de 7,7% de la population du pays. La donnée 7,7% est une statistique : c'est la statistique qui exprime la proportion des habitants de 40 à 49 ans dans la population au moment de l'enquête MICS. C'est un des résultats de l'enquête ou une information statistique.

De même, tous les pourcentages de la colonne 2 du tableau 1 définissent chacun, une statistique pour les groupes d'âges correspondants. Et l'ensemble du tableau fournit neuf statistiques. Plus généralement, un tableau statistique présente un ensemble de statistiques.

Tableau 1 : Répartition de la population selon l'âge

<b>Groupe d'âges</b>	<b>Proportion de la population (en %)</b>
Moins de 5 ans	12,3
5 à 9 ans	15,9
10 à 19 ans	24,1
20 à 29 ans	15,2
30 à 39 ans	11,8
40 à 49 ans	7,7
50 à 59 ans	6,5
60 à 69 ans	3,6
70 ans ou plus	2,9
<b>Ensemble du pays</b>	<b>100,0</b>

- Une enquête nationale sur l'évaluation de la pauvreté dans un pays donné, indique que 35,2% de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté. Cette information fournie par l'enquête est une statistique.

- Les résultats du dernier examen du baccalauréat dans un pays donné indiquent que le taux de réussite dans la série C est de 65,4%. Cette information est une statistique produite par l'Office du Baccalauréat.

## **2. En quoi consiste le métier de statisticien ?**

En s'appuyant sur des procédés mathématiques, la statistique est devenue une science qui collecte, classifie, analyse et interprète des données numériques.

Les statisticiens sont présents dans des domaines extrêmement diversifiés. Ils sont chargés d'élaborer des outils d'évaluation, d'appréciation et de prévision, qui vont aider les dirigeants économiques, politiques ou sociaux à prendre des décisions.

Le statisticien doit mettre en évidence des informations dont les organismes publics et les entreprises privées ont besoin pour prendre de bonnes décisions et prévoir l'évolution dans leur secteur.

Plus précisément, le statisticien conçoit et réalise des enquêtes, traite les données collectées qu'il traduit en tableaux, en graphiques (histogrammes et camemberts) et en courbes et procède à l'analyse des informations ainsi obtenues.

Au bout du compte, il doit rendre lisibles et compréhensibles les informations produites et les transformer en conseils à l'intention d'un grand nombre d'acteurs qui peuvent les utiliser à des fins décisionnelles ou prévisionnelles.

De façon succincte, le travail du statisticien comporte :

- l'observation des faits ou la collecte des données ;
- le traitement des données collectées ;
- l'interprétation des données ;
- la diffusion de l'information statistique.

Résumer les informations contenues dans les données fait appel à des outils relevant de la statistique descriptive. A l'opposé, tirer des conclusions sur le comportement de la population en général à partir des données observées revient à faire de l'inférence statistique. Celle-ci s'appuie sur la théorie des sondages et la statistique mathématique qui dépassent les objectifs de ce cours.

Enfin, le travail du statisticien fait un grand usage aujourd'hui de l'outil informatique dont il reste fortement dépendant.

## **3. Comment les producteurs de statistiques satisfont-ils les besoins des utilisateurs ?**

Le statisticien public, qui appartient aux services de l'administration ou aux organismes publics, travaille à satisfaire des besoins locaux, nationaux ou internationaux en informations statistiques aux fins de faciliter la prise de décisions concernant la définition et la mise en œuvre de la politique nationale ainsi que des politiques sectorielles ou décentralisées d'un pays. Il est le principal producteur des statistiques, et plus particulièrement, dans les pays en développement.

Les utilisateurs de statistiques constitués par les services des ministères, les entreprises, les organismes publics, les universités, les chercheurs, les organismes internationaux, les ONG et les bureaux d'études expriment souvent une demande que la production statistique publique et privée ne



peut pas toujours satisfaire. C'est là l'un des grands défis de l'offre statistique qui fait face à une demande de plus en plus variée et détaillée. En effet, collecter et traiter les données coûtent énormément en ressources financières et humaines. Dans les pays en développement, ce sont essentiellement les gouvernements avec l'appui des partenaires qui financent la collecte des statistiques publiques. D'où la nécessité de rendre les statistiques publiques libres d'accès, ce que soutiennent aujourd'hui les initiatives Open Data.

#### **4. Quels sont les grands thèmes de la production statistique ?**

Les faits ou phénomènes considérés par la statistique sont généralement les faits économiques et sociaux comme, par exemple, les caractéristiques démographiques, les revenus et les conditions de logement des ménages d'un pays.

Mais, la statistique couvre une plus large gamme de faits et phénomènes de la vie comme ceux liés à l'environnement, au temps qu'il fait, aux saisons, à l'atmosphère ou de nombreux domaines des activités humaines.

Voici quelques exemples de grands thèmes de la statistique :

- a) la population
- b) l'économie
- c) les finances
- d) les conditions de vie des ménages et la pauvreté
- e) le genre
- f) la biologie
- g) les entreprises
- h) les exploitations agricoles
- i) les services
- j) la santé
- k) l'éducation
- l) l'hydraulique
- m) l'environnement, etc.

A titre d'exemple, voici les principales fonctions de l'institut national de statistique d'un pays :

- organiser et exploiter les recensements de la population et publier les différents chiffres de la population ;
- mener des enquêtes périodiques ou ponctuelles d'intérêt général auprès des ménages ou des entreprises ;
- mesurer les principaux indicateurs économiques nationaux (produit intérieur brut, chômage, taux d'emploi, taux de pauvreté, etc.) ;
- produire les principaux indices dont l'indice des prix à la consommation (IPC), l'indice de production industrielle (IPI), l'indice du chiffre d'affaires (ICA), etc. ;
- gérer des répertoires : répertoires des villages, répertoire des communes, répertoires des entreprises et de leurs établissements, etc.

#### **5. Quelles sont les principales opérations de collecte et les sources administratives ?**

Le travail du statisticien repose sur trois types de source de données : les recensements, les enquêtes et les sources administratives.

### **Trois concepts avant d'aller plus loin**

Voici quelques définitions utiles pour la compréhension du présent paragraphe :

- une population ou population statistique est une notion conventionnelle. Elle désigne un ensemble d'unités statistiques, comme une population d'individus, une population d'entreprises, une population de logements, etc. ;
- une collecte des données consiste en des enquêtes ou toutes autres méthodes de recueil d'informations à partir de différentes sources, y compris des sources administratives ;
- une unité statistique est une unité d'observation de base comme une personne physique, un ménage, un opérateur économique, une autre entreprise, une association à laquelle se rapportent les données à recueillir.

#### **5.1 Les recensements**

Pour définir le recensement, on prendra l'exemple du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH). C'est sous cette dénomination que les pays africains francophones désignent le recensement de la population qu'ils organisent pour la plupart depuis le milieu des années soixante-dix.

Le recensement de la population d'un pays consiste à dénombrer les habitants du pays et à collecter des informations sur une série de caractéristiques de ces habitants et des ménages auxquels ils appartiennent. Ce sont :

- des caractéristiques démographiques et sociales comme le sexe, l'âge, l'état matrimonial, le niveau d'instruction, les professions exercées, etc. ;
- des caractéristiques sur les conditions de l'habitat (taille et type de logement) et l'accès aux services de bien être ;
- des caractéristiques de localisation dans l'espace national.

Il s'agit d'une opération de collecte exhaustive, ce qui signifie que toutes les unités d'observation sont visitées, questionnées ou mesurées : ce sont tous les habitants, tous les ménages et toutes les unités composant l'habitat.

De ce fait, le RGPH est une opération lourde et coûteuse. Il est réalisé par périodes, et plus précisément, tous les dix ans selon les recommandations de la Commission des Statistiques des Nations Unies.

Les résultats du RGPH constituent une base essentielle pour la localisation des habitants d'un pays et sur les caractéristiques démographiques et sociales. Ils fournissent de ce fait, une photographie de l'état de la population bien indispensable pour la formulation des politiques économiques et sociales nationales et régionales.

De nombreux domaines de la statistique font appel aussi aux recensements. L'on peut ainsi parler du recensement général de l'agriculture, du recensement des entreprises, du recensement des écoles de l'enseignement maternel et primaire ou du recensement des dispensaires et centres de santé.

## **5.2 Les enquêtes par sondage**

Une enquête par sondage, à l'opposé d'un recensement, porte sur une partie de l'univers couvert par l'étude au lieu de tout l'ensemble de cet univers. La partie de l'univers étudié est ce qu'on appelle un échantillon. Toutes les unités d'observation de l'échantillon sont questionnées ou mesurées.

La désignation de l'échantillon obéit à des règles spéciales relevant de la Théorie des sondages. Plusieurs méthodes de sélection de l'échantillon sont possibles. Mais, elles ont toutes quelque chose en commun : elles fournissent un échantillon aléatoire, c'est-à-dire un échantillon obtenu selon les lois du hasard.

Une enquête démographique par sondage basée sur un échantillon aléatoire peut conduire aux mêmes résultats qu'un recensement démographique exhaustif de l'univers étudié, mais avec toutefois une marge d'erreur appelée erreur de sondage. Cette erreur provient du fait que l'on étudie un échantillon à la place de l'univers tout entier.

L'enquête par sondage est plus légère en termes de volume de charge et moins coûteuse en comparaison avec un recensement exhaustif. En outre, l'enquête par sondage est susceptible de fournir des données collectées d'une bien meilleure qualité parce que les contrôles des travaux de terrain sont plus efficaces.

Les enquêtes suivantes sont couramment menées auprès des ménages dans les pays africains : Enquête Démographique et de Santé (EDS), Enquête à Indicateurs multiples (MICS), Enquête du Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-être (QUIBB), enquête sur le budget et la consommation, enquête emploi et secteur informel ou enquête 123, etc.

## **5.3 Les sources administratives**

En dehors des opérations de collecte de données que sont les recensements et les enquêtes par sondage, le statisticien dispose d'autres moyens d'obtention des données : les sources administratives. Les données des sources administratives sont générées par les activités courantes d'entités ou de services nationaux, publics ou privés.

Pour l'établissement d'un répertoire des entreprises, par exemple, le statisticien doit nécessairement procéder à des recoupements de données de plusieurs sources administratives à défaut de réaliser un recensement général. Dans le cas du Togo, les sources utilisées pour ce travail sont :

- les données de la Direction Générale des Impôts ;
- les données de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale ;
- les données de la Direction de l'Economie ;
- les données de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture ;
- et les données de l'Agence nationale de la BCEAO.

Ce sont là les sources de données détenues par les entités nationales qui ont des relations avec les entreprises togolaises, soit au moment de la constitution de celles-ci, soit dans l'exercice de leurs activités.

Si l'entreprise est définie comme une unité moderne de production localisable et exerçant ses activités dans des locaux professionnels fixes et permanents, aucun recensement n'est en mesure de fournir, à

un moment donné, un état exhaustif des entreprises à moins de reposer sur une utilisation judicieuse des sources administratives existantes.

Considérons un autre exemple de production des statistiques qui concerne la mise en œuvre d'une enquête nationale sur l'emploi. Si l'enquête s'intéresse, en particulier, à la mesure du chômage, les résultats d'une telle enquête par sondage devront nécessairement être recoupés avec les sources administratives détenues par les services nationaux d'aide à l'emploi comme les Agences nationales pour l'emploi (ANPE). De tels services nationaux détiennent les informations concernant les effectifs des chômeurs inscrits pour toutes les catégories de demandeurs d'emploi.

Les sources administratives de données et les enquêtes statistiques sont donc complémentaires dans un grand nombre de situations et il convient d'exploiter au mieux cette complémentarité.

La tendance est même à l'accroissement de l'usage de ces sources qui présentent de nombreux avantages en termes de réduction de coût et de ponctualité.

L'utilisation de données individuelles sur les entreprises ou les particuliers et qui sont disponibles dans les sources administratives doit se faire dans le strict respect de la confidentialité et de la vie privée. Cela implique qu'un rapport de confiance s'instaure au préalable entre le statisticien et ceux qui gèrent les sources administratives.

## **6. De quels outils essentiels dispose-t-on pour la production statistique ?**

Dans l'exercice de son métier, le statisticien tire un grand avantage de nombreux outils dont les principaux sont présentés ci-après. Ce sont :

- les définitions et concepts ;
- les nomenclatures ;
- les répertoires ;
- la cartographie,

L'organisation statistique d'un pays doit donc reposer sur un système harmonisé des concepts, des définitions, des répertoires, des nomenclatures et de tous autres outils pour les différents domaines de la production statistique. L'objectif recherché est d'amener les producteurs de statistiques à adopter la même terminologie et les mêmes instruments de travail afin qu'ils parlent le même langage et utilisent les mêmes démarches.

### **6.1 Les définitions et concepts**

Pour des raisons d'harmonie et de comparabilité, il est indispensable que les statisticiens adoptent les mêmes méthodes et les mêmes instruments de travail. Ils doivent, en particulier, utiliser les mêmes définitions et les mêmes concepts des objets observés. En général, il existe des normes internationales auxquelles doivent se référer les producteurs et les utilisateurs des données statistiques. Par exemple, en comptabilité nationale, il existe un document standard appelé Système des Comptes Nationaux (SCN) version 2008 maintenant.

Plus spécifiquement, lors d'une enquête ou d'un recensement, les agents enquêteurs, les contrôleurs et les superviseurs doivent utiliser les mêmes définitions et les mêmes concepts mis à leur disposition au moyen d'un manuel.

A titre d'exemple, voici une dizaine de définitions et de concepts extraits des documents méthodologiques du Recensement Général de l'Agriculture et du Cheptel (RGAC) 2005-06 du Niger.

#### 1) *Concession*

Une concession est un ensemble de cases, de bâtiments ou autres constructions à usage d'habitation, localisés dans une même enceinte. La concession est matérialisée physiquement ou non par une clôture et abrite un ou plusieurs ménages.

#### 2) *Ménage*

Un ménage est un ensemble de personnes qui forment une même unité de consommation, c'est-à-dire un ensemble de personnes dont les repas sont organisés par une seule et même personne. Habituellement, les membres d'un même ménage vivent sous le même toit ou dans la même concession.

#### 3) *Ménage agricole*

Un ménage est dit ménage agricole si un de ses membres au moins pratique l'agriculture au sens large sans être uniquement un salarié dans l'agriculture.

On parle d'agriculture au sens large si l'on rencontre l'un au moins des domaines de production suivants :

- cultures pluviales vivrières ou grandes cultures ;
- cultures de décrue ;
- cultures maraîchères ;
- cultures fruitières ;
- cultures florales et ornementales ;
- élevage.

#### 4) *Exploitation agricole*

Une exploitation agricole est une unité de production agricole caractérisée par une gestion unique et constituée d'hommes et de femmes qui y travaillent, de terres utilisées entièrement ou partiellement, d'animaux, de matériel, de bâtiments ou installations fixes et autres moyens de production.

Le concept d'exploitation agricole utilisé dans le recensement est celui d'une unité familiale de production. Il est donc défini par rapport au ménage agricole.

Par convention, le chef de ménage est le chef de l'exploitation agricole et il sera appelé "chef d'exploitation".

#### 5) *Champ*

Un champ est une étendue de terre d'un seul tenant, délimité par des limites naturelles ou par d'autres exploitations et pouvant comporter une ou plusieurs parcelles. Une limite naturelle d'un champ peut être une route, un marigot, un ruisseau ou une réserve forestière.

## 6) Parcelle

Une parcelle est une étendue de terre d'un seul tenant, correspondant à un champ ou à une partie d'un champ et portant sur une seule culture ou une association donnée de cultures.

Concernant les cultures pérennes ou arbustives, une parcelle est composée d'arbres pouvant appartenir à différentes espèces et avoir des âges différents.

## 7) Exploitation horticole

Une exploitation horticole est une exploitation agricole dont l'activité couvre au moins l'un des domaines suivants :

- la production maraîchère ;
- la production fruitière ;
- la floriculture (ou production des plantes à fleurs et des plantes d'ornement).

## 8) Elevage nomade

Il est caractérisé par des déplacements qui ont lieu au sein d'une région vaste et qui ne sont pas prévisibles, mais directement liés aux aléas climatiques et saisonniers. Pour certains auteurs, Daget, Godron (1985)<sup>1</sup> c'est « un système de production caractérisé par un constant déplacement des éleveurs et de leurs troupeaux, pendant toute l'année, à la recherche de l'eau et du pâturage ».

## 9) Elevage sédentaire

Il s'agit d'un élevage fixé sur le même terroir pendant toute l'année avec des déplacements de faible amplitude des troupeaux. Il est pratiqué dans la zone sud du pays où il est associé à l'agriculture.

## 10) Elevage transhumant

C'est un élevage caractérisé par un mouvement saisonnier, cyclique entre deux pôles et prévisible dans ses grandes lignes. Cette mobilité concerne bien évidemment les troupeaux.

## 6.2 Les nomenclatures

Une nomenclature est une norme de classification qui permet d'organiser l'information afin d'en faciliter le traitement. C'est un ensemble de termes employés dans une science ou une technique et qui sont présentés suivant un classement méthodique. On peut parler de la nomenclature des produits agricoles d'un pays ou de la nomenclature de la botanique.

Le classement méthodique qui est une caractéristique des éléments d'une nomenclature s'accompagne presque toujours automatiquement de l'attribution d'un code à chacun des éléments, ce qui fait que la nomenclature apparaît aussi comme une règle de codification.

A titre d'exemple, on peut citer les nomenclatures d'activités NAEMA et de produits NOPEMA élaborées sous l'égide d'AFRISTAT dans sa mission de développement de la statistique dans ses Etats membres et dans un souci de comparabilité des données et d'harmonisation des méthodes et des outils.

---

<sup>1</sup> P. Daget, M. Godron, *Pastoralisme, France*, Hatier (1995)

L'harmonisation des nomenclatures d'activités et des produits a été entreprise à la fin des années 90. En 2000, AFRISTAT a élaboré pour ses Etats membres, des nomenclatures d'activités (NAEMA) et de produits (NOPEMA). Celles-ci étaient conçues en référence aux nomenclatures internationales.

Suite à des changements intervenus dans les nomenclatures internationales, AFRISTAT a procédé à la révision de la NAEMA et de la NOPEMA pour s'adapter aux nouvelles normes internationales et prendre en compte les mutations et innovations intervenues dans les économies des Etats membres.

*En sa 20<sup>e</sup> session du 11 avril 2011 à N'Djamena (Tchad), le Conseil des Ministres d'AFRISTAT a adopté un règlement relatif aux nouvelles nomenclatures d'activités et de produits pour les Etats membres appelées NAEMA Rev1 et NOPEMA Rev1.*

Sont présentés dans les documents annexes 2, 3 et 4 quelques extraits des nomenclatures d'activités et de produits NAEMA et NOPEMA.

### **6.3 Les répertoires**

Un répertoire est un inventaire méthodique, un recueil ou une liste d'objets rangés dans un ordre qui les rend faciles à trouver.

L'annuaire téléphonique est un bon exemple de répertoire. C'est une liste d'abonnés au téléphone, classés par ordre alphabétique et par localisation géographique (ville, village ou hameau, etc.). L'annuaire téléphonique est également appelé répertoire téléphonique.

Le répertoire téléphonique fournit des informations sur le numéro de téléphone et l'adresse physique ou postale de chaque abonné sauf en cas de refus de l'abonné.

**En statistique**, un répertoire est une liste présentant des informations, quel qu'en soit le support, classées par ordre alphabétique, numérique, chronologique ou systématique pour l'identification, la description ou la localisation de personnes, de documents, d'organismes, de lieux, de ressources ou d'objets.

On peut donner les exemples des répertoires de villages, des répertoires d'entreprises et de leurs établissements, des répertoires des métiers et des emplois, des répertoires nationaux d'identification des personnes physiques, etc.

**Le Recensement National de l'Agriculture (RNA) de 1998-99 du Sénégal** a donné lieu à l'établissement d'un répertoire des villages. Il s'agit d'une publication de près de 600 pages qui existe aussi bien en version papier qu'en fichier électronique. Outre, les éléments de localisation géographique de chaque village, le répertoire fournit l'effectif des ménages, l'effectif des ménages agricoles, l'effectif des ménages non agricoles, l'effectif des ménages dans les différentes activités de la production végétale et animale (cultures pluviales, élevage, horticulture, exploitation forestière, pêche, pisciculture, etc.). Ce répertoire des villages sénégalais a constitué une base de sondage d'une grande richesse pour toute enquête par sondage en milieu rural.

De nombreux Etats membres d'AFRISTAT disposent d'un répertoire **des entreprises et des établissements** même si plusieurs de ces répertoires sont toujours en cours de construction. Ces répertoires sont la base de l'évaluation annuelle de la production des entreprises et aussi la base de toute investigation sur les entreprises.

En 2010, le Cameroun a publié deux résultats<sup>2</sup> d'enquêtes qui donnent respectivement "Les cent premières entreprises en termes d'effectifs employés" et "Les cent premières entreprises en termes de chiffre d'affaires". Ces résultats donnent une bonne idée de la catégorie des grandes entreprises du Cameroun.

#### **6.4 La cartographie**

La cartographie est un autre des outils dont le statisticien tire un avantage appréciable. Grâce à cet outil, il dresse des cartes, soit pour représenter des unités statistiques ou des groupes d'unités statistiques, soit pour représenter géographiquement des statistiques.

Nous distinguerons trois sortes de cartes :

- la carte géographique ;
- la carte censitaire ;
- la carte diagramme.

**La carte géographique** est la carte établie par les Services géographiques nationaux. Ce type de carte facilite pour le statisticien, le repérage des lieux d'habitation (villages, hameaux, campements ou quartiers urbains) ainsi que les axes de communication reliant ces lieux d'habitation. Elle est d'une grande utilité dans l'organisation des opérations de collecte des données sur le terrain. Bien souvent, le statisticien est amené à établir des reproductions de cartes géographiques à l'intention des agents de terrain en réalisant des croquis sommaires à défaut de photocopies utilisables.

Par périodes, et généralement tous les dix ans, les pays africains réalisent un Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH). Cette opération de recensement débute par une première opération de collecte de données qui a pour nom **la cartographie censitaire** et dont l'objet est de procéder au découpage du pays en des unités aréolaires distinctes recouvrant tout le territoire national habité. Ces unités aréolaires prennent le nom de Zones de Dénombrement (ZD), de Districts de Recensement (DR) ou de Sections d'Enumération (SE).

A titre d'exemple, les travaux cartographiques censitaires de 2009 du Togo ont défini au total 6 907 zones de dénombrement. Elles ont été construites de manière à contenir de 700 à 1200 habitants en milieu rural et de 900 à 1400 habitants en milieu urbain.

Chaque zone de dénombrement donne lieu à l'établissement d'une **carte censitaire** qui est le premier document de travail pour tous ceux qui interviennent dans les phases ultérieures de terrain du RGPH. Elle comporte suffisamment d'informations (noms des localités, noms des rues, points de repère, numéros des concessions, numéros des bâtiments, noms des chefs de ménages, etc.) pour être un guide efficace sur le terrain.

Le statisticien est souvent amené à établir une représentation géographique d'un phénomène qui est l'objet de ses travaux de production statistique. A titre d'exemple, l'on peut représenter sur une carte, la densité de population de chaque département au moyen d'un rond positionné au chef-lieu de chaque département, le diamètre du rond étant proportionnel à la densité de population représentée. Une telle représentation peut être appelée **une carte diagramme**.

Dans un autre exemple, considérons un phénomène mesuré par une enquête. Si le phénomène possède un nombre fini de modalités, il pourra être associé une couleur à chaque modalité. La

---

<sup>2</sup> Consulter le site [www.statistics-cameroon.org](http://www.statistics-cameroon.org)



représentation géographique du phénomène peut consister à colorier chaque département de la couleur correspondant à sa modalité. Cette représentation géographique est aussi une carte diagramme.

## 7. Quelle place l'informatique occupe-t-elle dans la production des statistiques ?

En statistique tout comme dans la plupart des domaines de la connaissance, dans les sciences et les techniques, l'outil informatique porte en lui une grande part des développements et progrès observés au cours des trois dernières décennies.

Dans le cas particulier de la statistique, l'arrivée de la micro informatique dans les années quatre-vingts a été à l'origine d'un développement fulgurant des facilités observées dans la production des statistiques, et tout spécialement, dans le domaine du traitement des données. Le développement de nombreux logiciels statistiques a également grandement facilité l'analyse et l'interprétation des données.

Les tableurs comme EXCEL, les gestionnaires de bases de données comme ACCESS, les logiciels d'analyse statistique comme SAS, SPSS et STATA ont révolutionné le travail du statisticien à tel enseigne qu'on ne peut plus aujourd'hui concevoir raisonnablement le métier du statisticien sans outil informatique.

Il est sans conteste que le développement de la statistique est dans une large mesure redevable au développement des outils informatiques de ces dernières années.

**Encadré :** *Généralités sur le travail des statisticiens, petit aperçu de l'évolution des outils de calcul et d'analyse en statistique depuis une cinquantaine de Julien Amegandjin*

« J'ai étudié la statistique de 1965 à 1968, au CESD (Centre Européen de Formation des Statisticiens Economistes pour les Pays en voie de Développement) de Paris, à l'ENSAE (Ecole Nationale de la Statistique et de l'administration Economique) et à l'ISUP (Institut de Statistique de l'Université de Paris) sans calculatrice parce que les calculatrices n'existaient pas. Je me souviens que les devoirs de Statistique Descriptive à réaliser à la maison pendant les week ends me prenaient quatre à six heures à cause de la longueur des calculs.

J'ai enseigné la statistique au CESD, à l'ENSAE et à l'Université de Paris IX-Dauphine de 1968 à 1972 sans calculatrice. De 1972 à 1976, j'ai enseigné la statistique à l'IFORD (Institut de Formation et de Recherche Démographiques) de Yaoundé et en Faculté des Sciences de Yaoundé sans calculatrice.

La calculatrice est apparue en Afrique vers l'année 1975. C'était une petite révolution. La calculatrice programmable fit son apparition un peu plus tard avec son lot d'allègement des contraintes et son lot de gain de temps.

J'ai poursuivi l'enseignement de la statistique à l'IFORD de 1975 à 1985 avec la calculatrice, mais sans avoir connu la micro informatique. Ma première rencontre avec un tableur, SuperCalc, fut en 1988. J'ai réalisé quelques tableaux de mon manuel "Démographie Mathématique"<sup>3</sup> avec ce tableur. J'en avais largement apprécié l'avantage en gain de temps que ce logiciel m'avait procuré.

Aujourd'hui, le travail du statisticien est grandement facilité en termes de calcul, d'analyse et d'interprétation. Tout cela est une évolution heureuse qui est dans l'air du temps. Comment ne pas louer la situation et la savourer avec gratitude ?

Le travail du statisticien n'est point un parcours du combattant comme j'ai eu à l'expérimenter vers la fin des années soixante et au début des années soixante-dix. Il est devenu un simple chemin de promenade. »

<sup>3</sup> Julien Amegandjin, Editions Economica, Paris, 1989

## **8. En quoi consistent l'organisation et le fonctionnement du système statistique national ou international ?**

### ***A un niveau national, comment les activités statistiques sont-elles organisées et comment fonctionnent-elles ?***

La mise en œuvre des activités statistiques dans un pays est régie par une loi dénommée loi statistique.

A titre d'exemple, voici ce que contient la loi statistique sénégalaise du 21 juillet 2004 au sujet des principes et règles de l'exercice des activités statistiques ainsi que de l'organisation du système statistique national.

La loi sénégalaise :

- *édicte les éléments réglementaires nécessaires pour la mise en place d'un système statistique national répondant aux besoins nationaux en informations statistiques ;*
- *précise les principales composantes du système statistique national et garantit l'indépendance scientifique, le respect des normes, méthodes et concepts utilisés au plan international et fixe les règles de transparence qui assurent l'accès aux informations statistiques à tous les utilisateurs ;*
- *précise la notion de secret statistique et insiste sur la confidentialité surtout pour ce qui concerne les informations recueillies sur les individus et prend des dispositions sur l'obligation de réponse aux enquêtes statistiques.*

Les six articles suivants de la loi sénégalaise donnent un bon aperçu de l'objet et du contenu de cette loi.

*Article premier : La présente loi a pour objet de définir les principes fondamentaux et le cadre institutionnel qui régissent les activités des services et organismes chargés de la production et de la diffusion des données statistiques publiques. Elle traite du fonctionnement général du Système statistique national et de la coordination au sein du Système statistique national.*

*Article 2 : Au titre de cette loi :*

- *le système statistique national est composé de l'ensemble des services et organismes publics et parapublics qui produisent et diffusent des données statistiques ;*
- *les « statistiques publiques » ou « statistiques officielles » sont les données statistiques produites par les services et organismes relevant du système statistique national ;*
- *sont considérées comme données statistiques toutes les informations traitées par les méthodes statistiques et couvrant notamment les domaines économique, financier, monétaire, social et démographique ;*
- *les fichiers administratifs sont l'ensemble des dossiers détenus par une administration ou un service et contenant des données chiffrées pouvant être exploitées par l'intermédiaire des méthodes statistiques à des fins de diffusion sous forme de données statistiques ;*
- *la diffusion est la mise à la disposition du public des données statistiques produites ; elle peut revêtir plusieurs formes : papier, supports électroniques et toute forme technologique autorisée par les textes en vigueur.*

*Article 6 : Les données individuelles recueillies par les services et organismes relevant du système statistique national ne peuvent faire l'objet de divulgation d'aucune manière sauf autorisation explicite accordée par les personnes physiques ou morales concernées par l'enquête.*

*Article 10 : Les personnes physiques et morales soumises aux enquêtes et recensements statistiques sont tenues de répondre avec exactitude et dans les délais impartis aux questionnaires relatifs à ces opérations.*

*Article 16 : Le Système statistique national a pour mission de fournir aux administrations publiques, aux institutions régionales et internationales, aux organisations non gouvernementales et entreprises, aux médias, aux chercheurs et au public, des informations statistiques à jour se rapportant à l'ensemble des domaines de la vie de la nation notamment économique, social, démographique, culturel et environnemental.*

*Article 17 : Le système statistique national comprend :*

- *le Conseil National de la Statistique ;*
- *l'Agence dénommée « Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie » ;*
- *les services chargés d'élaborer des données statistiques placés auprès des départements ministériels et des organismes publics et parapublics.*

*Les attributions et les règles d'organisation et de fonctionnement des organismes mentionnés ci-dessus sont fixées par décret.*

L'annexe 5 présente l'intégralité de la loi statistique togolaise du 3 juin 2011. Elle contient beaucoup de détails sur la manière dont le système statistique national togolais est organisé et fonctionne.

### **Le système statistique national et ses attributions**

Dans l'organisation du système statistique national, le principal rôle revient à l'Institut National de la Statistique (INS) qui met en œuvre la politique de développement des statistiques et coordonne les activités de l'ensemble du système national. C'est à l'INS également qu'il revient le rôle de l'harmonisation des normes, des concepts et définitions au niveau national.

L'INS représente le pays auprès des organisations régionales et internationales statistiques et met en œuvre la coopération statistique du pays avec les organismes régionaux ou internationaux comme **AFRISTAT** (Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne), le Centre de Statistique de la CEA, etc.

L'INS représente le système statistique national dans les assises sous-régionales ou internationales consacrées aux questions statistiques comme les réunions de l'UEMOA, de la CEMAC, de la Commission Statistique de l'Afrique (STAT-COM Afrique), de la Commission de la Population des Nations Unies, de la Commission Statistique des Nations Unies, etc.

### **La place particulière d'AFRISTAT dans le développement des statistiques en Afrique**

Aux niveaux sous-régional, régional ou international, l'harmonisation des normes et des instruments de travail en Afrique de même que la coopération technique entre statisticiens africains se font à travers les organismes sous-régionaux ou régionaux comme la Commission de l'UEMOA, la Commission de la CEMAC, AFRISTAT, le Centre Africain de Statistique de la CEA. Elle se fait aussi à

travers des réunions périodiques de STAT-COM Afrique, de la Commission Statistique des Nations Unies ou de la Commission des Nations Unies pour la population.

Mais, parmi tous ces organismes, **AFRISTAT joue un rôle prépondérant** qu'il est indispensable de connaître.

AFRISTAT est une organisation internationale qui a pour mission de contribuer au développement des statistiques économiques, sociales et de l'environnement dans les Etats membres.

AFRISTAT a pour rôle de conseiller les Instituts nationaux de statistique des Etats membres et de soutenir leur action. Il dispose de pouvoirs réglementaires dans le domaine de l'harmonisation des concepts, des normes et des méthodes statistiques.

AFRISTAT s'inscrit ainsi dans la préoccupation africaine d'intégration économique régionale qui suppose l'homogénéité et la comparabilité des informations statistiques.

Cette volonté d'harmonisation et d'intégration est mise en œuvre par AFRISTAT à travers des opérations d'appui à la collecte, au traitement et à la diffusion de l'information statistique ou aux analyses et synthèses économiques, selon le programme de travail qui est défini par les Etats membres.

AFRISTAT est créé par un traité signé le 21 septembre 1993 à Abidjan par les 14 pays africains membres de la Zone Franc suivants: Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

En avril 1998, la Guinée-Bissau et la Mauritanie ont rejoint AFRISTAT, tandis que la Guinée, le Cabo Verde et le Burundi sont devenus Etats membres respectivement en septembre 2000, septembre 2002 et avril 2006. Un peu plus tard, autour de l'année 2010, Sao Tomé et Principe, Djibouti et Madagascar ont adhéré à l'organisation. Ceci porte à 22 le nombre d'Etats membres. Au terme de l'article 5 du traité, tout Etat d'Afrique Subsaharienne ou de l'Océan indien peut être admis à AFRISTAT.

AFRISTAT a son siège à Bamako au Mali. Il a démarré ses activités opérationnelles le 2 janvier 1996.

## **9. Comment est organisée la diffusion des statistiques ou publication statistique ?**

La diffusion statistique est la mise à la disposition du public des données statistiques produites. Elle peut revêtir plusieurs formes : papier, supports électroniques et toute forme technologique autorisée par les textes en vigueur.

« La publication<sup>4</sup> statistique est à la fois le couronnement et la justification d'une opération statistique. Sans elle, tout le reste a été fait en pure perte. La raison est que la collecte, la saisie et les vérifications qui leur sont immédiatement associées sont, de toutes les opérations statistiques, celles qui demandent la plus grande quantité de travail. Tout ce travail est gâché si, d'une façon ou d'une autre, il n'est pas suivi d'une publication. »

Beaucoup d'enquêtes menées en Afrique francophone dans les années 60 et 70, ont connu ce sort. Dans le meilleur des cas, les publications réalisées ont été alors très partielles à cause du défaut d'un

---

<sup>4</sup> Michel Volle, « Le métier de statisticien », Editions Economica, 1984, 2<sup>e</sup> édition

véritable plan d'analyse et de publication, et plus objectivement, à cause d'un défaut de moyens humains et financiers.

La gamme des publications d'un INS est très vaste. Parmi les publications statistiques nationales, certaines sont périodiques à caractère conjoncturel et d'autres sont ponctuelles et liées à des opérations spécifiques comme les enquêtes ou les recensements. Au nombre de ces publications, on peut citer :

- le bulletin mensuel de statistique ;
- les notes de conjoncture ;
- les comptes nationaux ;
- les rapports des enquêtes ;
- les rapports des recensements de la population et de l'habitat ;
- les répertoires ;
- les nomenclatures ;
- les manuels de définitions et de concepts, etc.

#### **10. En quoi consiste l'éthique du métier de statisticien ?**

Comme toute profession, la statistique possède elle aussi sa propre déontologie, c'est-à-dire un ensemble de principes ou d'obligations morales régissant la profession.

Les principales exigences du métier de statisticien sont :

- l'observation du secret statistique à propos des informations recueillies auprès des individus ; la confidentialité et la protection de ces données doivent être assurées et garanties ;
- la transparence ;
- l'objectivité ;
- l'impartialité ;
- le respect des normes, des méthodes et des concepts utilisés sur le plan international ;
- la qualité des données produites ;
- un bon contact et une bonne communicabilité afin d'obtenir une bonne sensibilisation et une bonne coopération des populations soumises aux enquêtes ou recensements.

Les statisticiens procèdent à la collecte, au traitement des informations et à leur diffusion selon les normes de production d'une information de qualité, en toute impartialité et en toute objectivité.

#### **11. Quelles formations statistiques sont disponibles ?**

La formation des agents et cadres statisticiens donnait lieu à quatre catégories d'acteurs dans le système statistique national :

- les agents techniques de la statistique (niveau terminale +1 an de formation) ;
- les adjoints techniques de la statistique (niveau Bac + 2 ans de formation) ;
- les ingénieurs des travaux statistiques ou ingénieurs d'application de la statistique (niveau bac + 3 ou 4 ans de formation) ;
- les ingénieurs statisticiens économistes (niveau Deug + 2 ou 3 ans de formation).

Mais, aujourd'hui seules les trois dernières catégories d'acteurs sont formées dans les écoles de statistique du continent africain, la formation des agents techniques ayant été totalement abandonnée. Toutefois plusieurs pays offrent au niveau national des formations d'agents techniques de la statistique.

Les écoles de statistique africaines suivantes forment des statisticiens venant quasi exclusivement des pays francophones :

- l'Ecole Nationale de Statistique et d'Analyse Economique (ENSAE) de Dakar ;
- l'Ecole Nationale de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan ;
- l'Institut Sous régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) de Yaoundé.
- l'Institut National de Statistique et d'Economie Appliquée (INSEA) de Rabat<sup>5</sup>.

En France, les statisticiens sont formés à l'ENSAE à Malakoff et à l'ENSAI à Rennes. Dans le passé, le CESD de Paris et l'Institut Africain et Mauricien de Statistique et d'Economie Appliquée (IAMSEA) de Kigali ont formé de très nombreux statisticiens dont plusieurs sont encore en activité aujourd'hui.

## **12. Quelle brève histoire possède-t-on sur la statistique en Afrique francophone ?**

L'histoire de la statistique dans les pays africains francophones remonte seulement à quelques années avant la proclamation des indépendances.

En Afrique de l'Ouest, le Service régional Statistique de l'Afrique Occidentale Française (AOF) a été créé à Dakar vers le milieu des années cinquante par Albert Ficatier<sup>6</sup>. De cet embryon de service statistique, des services nationaux de statistique ont vu le jour dans la plupart des pays africains francophones.

La décennie des années soixante a été le témoin de peu de travaux statistiques importants en raison d'un défaut criant d'agents, de cadres nationaux et de moyens financiers. Certains pays comme la Côte d'Ivoire qui ont fait appel à un grand nombre de coopérants statisticiens et fourni des moyens financiers conséquents ont connu un plus grand nombre d'opérations statistiques.

Au début des années soixante-dix, des services statistiques dignes du nom étaient présents dans tous les pays africains francophones grâce à de nombreux statisticiens formés au CESD de Paris depuis l'année 1964. Cela a rendu possible le lancement de grandes opérations de collecte de données comme le recensement général de la population et de l'habitat (RGPH).

Les premiers RGPH ont été réalisés dans les pays africains francophones en 1975 ou 1976. Ce fut, par exemple, le cas du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Sénégal, de la République du Congo et du Bénin.

Le Togo qui ne relevait pas directement du Service statistique régional ouest africain de Dakar a connu une autre histoire. En 1958, un premier recensement de la population a été mené sur les

---

5 Cette école ne fait pas partie du réseau des écoles francophones de statistique soutenu par la France et l'Union européenne.

<sup>6</sup> Albert Ficatier est un ancien Administrateur de la France d'Outre Mer, un statisticien et un Administrateur de l'INSEE. Il a dirigé jusqu'à sa retraite au début des années 80, le Service de la Coopération de l'INSEE. Il fut un des célèbres Inspecteurs Généraux de l'INSEE. Son nom fut lié aussi à la création et à l'épanouissement du CESD.

centres urbains. Il fut suivi en 1961 d'un recensement général de la population et d'un autre en 1971. Dans les années soixante, le Togo a réalisé également un recensement national de l'agriculture.

La statistique a connu un développement continu dans les pays africains francophones. Ce développement a été favorisé par la formation de nombreux statisticiens et par l'aide bilatérale ou multilatérale.

Mais, avec les politiques d'ajustement structurel dans les années quatre-vingt, il n'y eut point de recrutement de statisticiens et beaucoup de services nationaux africains ont connu une descente aux enfers, et un état de délabrement pour certains.

La volonté de voir changer cette situation est en très grande partie à l'origine de la conception et de la création d'AFRISTAT qui a beaucoup fait depuis son existence en faveur d'un véritable renforcement des systèmes statistiques nationaux des Etats membres.

## **Annexes**



## **Annexe 1**

### **Contribution à la statistique**

**Par Wislawa Szymborska  
Prix Nobel de littérature 1996**

---

Sur cent personnes :  
Sachant tout le mieux,  
-cinquante deux.  
Incertaines de chaque pas,  
-presque tout le reste.  
Prêtes à aider pourvu que cela ne dure pas longtemps,  
-jusqu'à quarante neuf.  
Bonnes toujours car ne sachant pas faire autrement,  
-quatre, cinq peut-être.  
Enclines à admirer sans envie,  
- dix-huit  
Induites en erreur par la jeunesse qui passe,  
- plus ou moins soixante.  
Avec qui on ne rigole pas,  
- quarante-quatre.

Douées pour le bonheur,  
- vingt et quelques tout au plus.  
Inoffensives une à une mais sauvages en foule,  
- plus de la moitié assurément.  
Cruelles si les circonstances les y obligent  
- il vaut mieux ne pas le savoir,  
même approximativement.  
Échaudées craignant l'eau froide,  
- guère plus nombreuses que celles qui la craignent sans avoir été échaudées.  
N'empruntant rien à la vie fors les choses  
- trente,  
j'aimerais pourtant me tromper.  
Percluses, dolentes sans le moindre falot dans le noir  
- quatre-vingt-trois.  
Justes  
- beaucoup, trente-cinq.  
Mais si cette vertu s'accompagne d'un effort de compréhension  
- trois.  
Dignes de compassion  
- quatre-vingt-dix-neuf.

Mortelles,  
- cent sur cent,  
Nombre qui pour l'instant ne change pas.

*(source : Le Nouvel Observateur 31 oct/6 nov 1996 pp124-125*

*Traduit du polonais par Georges Lisowski)*

## Annexe 2

<b>Groupes</b>	<b>Intitulés</b>
01.1	Culture de céréales et autres cultures n.c.a
01.2	Culture de légumes ; pépinière; horticulture
01.4	Élevage
01.5	Culture et élevage associés
01.6	Activités de soutien à la culture et à l'élevage
01.7	Chasse et activités annexes
02.1	Sylviculture et exploitation forestière
02.2	Cueillette
02.3	Activités forestières de soutien
03.0	Pêche, pisciculture, aquaculture
05.0	Extraction de charbon et de lignite
06.0	Extraction d'hydrocarbures
07.1	Extraction de minerais de fer
07.2	Extraction de minerais de métaux non ferreux
08.1	Extraction de pierres, de sables et d'argiles
08.2	Activités extractives n.c.a
09.0	Activités de soutien aux industries extractives
10.1	Abattage, transformation et conservation des viandes
10.2	Transformation et conservation des poissons, crustacés et mollusques
10.3	Transformation et conservation des fruits et légumes
10.4	Fabrication de corps gras d'origine animale et végétale
10.5	Fabrication de produits laitiers et de glaces
10.6	Travail des grains ; fabrication de produits amylacés
10.7	Fabrication de produits alimentaires à base de céréales n.c.a.
10.8	Fabrication d'aliments pour animaux
10.9	Fabrication d'autres produits alimentaires
11.0	Fabrication de boissons
12.0	Fabrication de produits à base de tabac
13.1	Filature, tissage et ennoblissement textile
13.2	Fabrication d'articles textiles non vestimentaires
14.0	Fabrication d'articles d'habillement
15.1	Travail du cuir ; fabrication d'articles de voyage
15.2	Fabrication de chaussures
16.1	Sciage et rabotage du bois
16.2	Fabrication d'articles en bois, liège, vannerie et sparterie (hors meubles)
17.0	Fabrication de pâte à papier, de papier et de carton
18.1	Imprimerie et activités connexes
18.2	Reproduction d'enregistrements
19.1	Raffinage pétrolier
19.2	Cokéfaction
20.1	Fabrication de produits chimiques de base
20.2	Fabrication de produits chimiques fonctionnels
21.0	Fabrication de produits pharmaceutiques
22.1	Travail du caoutchouc
22.2	Travail du plastique
23.1	Fabrication de verre et d'articles en verre
23.2	Fabrication de produits céramiques
23.3	Fabrication de ciments et autres produits minéraux
24.1	Sidérurgie et première transformation de l'acier
24.2	Métallurgie et première transformation des métaux non ferreux
24.3	Fonderie
25.1	Fabrication de structures métalliques, citernes et ouvrages chaudronnés
25.2	Fabrication d'autres ouvrages en métaux
26.1	Fabrication de composants électroniques, d'ordinateurs et de périphériques
26.2	Fabrication d'équipements de communication et de produits électroniques grand public
26.3	Fabrication d'équipements d'imagerie médicale, de précision, d'optique et d'horlogerie

<b>Groupes</b>	<b>Intitulés</b>
27.1	Fabrication de machines et matériels électrotechniques
27.2	Fabrication d'appareils domestiques
28.1	Fabrication de machines d'usage général
28.2	Fabrication de machines d'usage spécifique
29.0	Construction de véhicules automobiles
30.1	Construction navale
30.2	Fabrication d'autres équipements de transport
31.1	Fabrication de meubles et matelas
32.1	Autres industries manufacturières
33.1	Réparation de machines et d'équipements professionnels
33.2	Installation de machines et d'équipements professionnels
35.1	Production, transport et distribution d'électricité
35.2	Production et distribution de combustibles gazeux et de glace
36.0	Captage, traitement et distribution d'eau
37.0	Collecte et traitement des eaux usées
38.0	Collecte, traitement et élimination des déchets; récupération
39.0	Dépollution et autres activités de gestion des déchets
41.1	Promotion immobilière
41.2	Construction de bâtiments complets
42.0	Génie civil
43.0	Activités spécialisées de construction
45.1	Commerce de véhicules automobiles
45.2	Entretien et réparation de véhicules automobiles
45.3	Commerce de pièces détachées et d'accessoires automobiles
45.4	Commerce et réparation de motocycles
46.1	Activités des Intermédiaires du commerce de gros
46.2	Commerce de gros de produits agricoles bruts, d'animaux vivants, produits alimentaires, boissons et tabac
46.3	Commerce de gros de biens de consommation non alimentaires
46.4	Commerce de gros de produits intermédiaires non agricoles
46.5	Commerce de gros de machines, d'équipements et fournitures
46.6	Commerce de gros non spécialisé
47.1	Commerce de détail en magasin non spécialisé
47.2	Commerce de détail en magasin spécialisé
47.3	Commerce de détail hors magasin
49.1	Transports ferroviaires
49.2	Transports routiers
49.3	Transports par conduites
50.1	Transports maritimes et côtiers
50.2	Transports fluviaux
51.0	Transports aériens
52.1	Entreposage
52.2	Activités des auxiliaires de transport
53.0	Activités de poste et de courrier
55.0	Hébergement
56.1	Restauration
56.2	Activités de débits de boissons
58.1	Édition de livres et périodiques et autres activités d'édition
58.2	Édition de logiciels
59.1	Production vidéo : cinéma et télévision
59.2	Production audio et édition musicale
60.0	Programmation télévisuelle ; radiodiffusion
62.0	Activités informatiques : conseil, programmation
63.0	Activités de fourniture d'information
64.1	Intermédiation monétaire
64.2	Activités des fonds de placements, holdings et similaires
64.3	Activités de crédits et autres intermédiations non monétaires
65.0	Assurance
66.0	Activités d'auxiliaires financiers et d'assurance
68.1	Location immobilière et activités sur biens propres
68.2	Activités des agences immobilières
69.0	Activités juridiques et comptables
70.0	Activités des sièges sociaux; conseil en gestion
71.0	Activités d'architecture, d'ingénierie et techniques

<b>Groupes</b>	<b>Intitulés</b>
72.1	Recherche-développement en sciences physiques et naturelles
72.2	Recherche-développement en sciences humaines et sociales
73.0	Publicité et études de marché
74.0	Autres activités professionnelles de services spécialisés
75.0	Activités vétérinaires
77.0	Location et location-bail
78.0	Activités liées aux ressources humaines
79.0	Activités des agences de réservation et voyagistes
80.0	Enquêtes et sécurité
81.0	Soutien aux bâtiments ; aménagement paysager
82.0	Activités de soutien aux entreprises ; activités de bureau
84.1	Activités d'administration générale, économique et sociale
84.2	Activités de prérogative publique
84.3	Activités de sécurité sociale obligatoire
85.1	Enseignement pré-primaire et primaire
85.2	Enseignement secondaire
85.3	Enseignement post-secondaire, supérieur ou non
85.4	Autres activités d'enseignement
86.1	Activités hospitalières
86.2	Pratique médicale et/ou dentaire
86.3	Activités paramédicales et de soutien
87.0	Activités d'Hébergement médico-social et social
88.0	Action sociale sans hébergement
90.0	Activités créatives, artistiques et de spectacle
91.0	Conservation et valorisation du patrimoine
92.0	Organisation de jeux de hasard et d'argent
93.0	Activités sportives, récréatives et de loisirs
94.1	Activités des organisations économiques, patronales et professionnelles
94.2	Activités des syndicats des travailleurs
94.3	Activités des autres organisations associatives
95.1	Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication
95.2	Réparation de biens personnels et domestiques
96.0	Fourniture d'autres services personnels
97.0	Activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique
98.0	Activités indifférenciées autoproduites des ménages
99.0	Activités des organisations extraterritoriales

### Annexe 3

CODE CITI, rév4	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NAEMA REV1)	CODE NAEMA, NOPEMA, rév1
<b>A</b>	<b>AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE</b>	<b>A</b>
<b>01</b>	<b>AGRICULTURE, ELEVAGE, CHASSE ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN</b>	<b>01</b>
011, 012	Culture de céréales et autres cultures n.c.a	01.1
0111p1,0112	<i>Cultures de céréales</i>	01.11
0111p2, 0113p1	<i>Culture de tubercules et de légumes à cosse secs</i>	01.12
0111p3, 0126	<i>Culture de plantes oléagineuses</i>	01.13
0114p1,0116p1	<i>Culture du coton</i>	01.14
0116p2	<i>Égrenage du coton</i>	1,15
0114p2,0115, 0116p3,0119p1, 0128,	<i>Autres cultures n.c.a</i>	01.16
011, 013	Culture de légumes ; pépinière;horticulture	01.2
0113p2	<i>Culture de légumes</i>	1,21
0119p2,0130	<i>Reproduction des plantes(pépinières); horticulture</i>	01.22
012	Culture de fruits, de noix, deplantes pour boisson ou épices	01.3
0127p1	<i>Culture du cacao</i>	1,31
0127p2	<i>Culture du café</i>	01.32
0127p3	<i>Culture du thé</i>	01.33
0122p1	<i>Culture de la banane</i>	1,34
0122p2	<i>Culture de l'ananas</i>	1,35
0121,0122p3, 0123,0124, 0125	<i>Culture d'autres fruits</i>	01.36
0128p2	<i>Culture de plantes à épices</i>	1,37
14	Élevage	1,4
141	<i>Élevage de bovins</i>	1,41
0142	<i>Élevage chevaux et autres équidés</i>	01.42
0143	<i>Élevage de camélidés</i>	01.43
0144p1	<i>Élevage d'ovins</i>	1,44
0144p2	<i>Élevage de caprins</i>	1,45
145	<i>Élevage de porcins</i>	1,46
0146	<i>Élevage de volailles</i>	01.47
0149	<i>Élevage d'animaux n.c.a.</i>	01.48
15	Culture et élevage associés	1,5
150	<i>Culture et élevage associés</i>	1,5
016	Activités de soutien à la culture et à l'élevage	01.6
0160	<i>Activités de soutien à la culture et à l'élevage</i>	01.60
17	Chasse et activités annexes	1,7
170	<i>Chasse et activités annexes</i>	1,7
<b>02</b>	<b>SYLVICULTURE, EXPLOITATION FORESTIÈRE ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN</b>	<b>02</b>
021,022	Sylviculture et exploitation forestière	02.1
210	<i>Sylviculture</i>	2.11
0220p1	<i>Exploitation forestière</i>	02.12
0220p2	<i>Production de charbon de bois</i>	2,13
023	Cueillette	02.2
0230	<i>Cueillette</i>	02.20
24	Activités forestières de soutien	2.3
240	<i>Activités forestières de soutien</i>	2,3
<b>03</b>	<b>PÊCHE, PISCICULTURE, AQUACULTURE</b>	<b>03</b>
031, 032	Pêche, pisciculture, aquaculture	03.0
0312,0311p1	<i>Pêche artisanale</i>	03.01
0311p2	<i>Pêche industrielle</i>	3.02
0321, 0322	<i>Pisciculture, aquaculture</i>	03.03
<b>B</b>	<b>ACTIVITÉS EXTRACTIVES</b>	<b>B</b>
<b>05</b>	<b>EXTRACTION DE CHARBON ET DE LIGNITE</b>	<b>05</b>
051, 052	Extraction de charbon et de lignite	05.0
0510, 0520	<i>Extraction de charbon et de lignite</i>	05.00
<b>06</b>	<b>EXTRACTION D'HYDROCARBURES</b>	<b>06</b>
061, 062	Extraction d'hydrocarbures	6
610	<i>Extraction de pétrole brut</i>	6,01

CODE CITI, rév4	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NAEMA REV1)	CODE NAEMA, NOPEMA, rév1
620	<i>Extraction de gaz naturel</i>	6,02
07	<b>EXTRACTION DE MINERAIS MÉTALLIQUES</b>	<b>07</b>
71	Extraction de minerais de fer	7,1
710	<i>Extraction de minerais de fer</i>	7,1
072	Extraction de minerais de métaux non ferreux	07.2

## Annexe 4

CODE CITI, rév4	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NAEMA REV1)	CODE NAEMA, NOPEMA, rév1	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPEMA REV1)	NOPEMA Initiale (ancien)
<b>A</b>	<b>AGRICULTURE, SYLVICULTURE, PÊCHE</b>	<b>A</b>	<b>PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE LA SYLVICULTURE ET DE LA PÊCHE</b>	
<b>01</b>	<b>AGRICULTURE, ELEVAGE, CHASSE ET ACTIVITÉS DE SOUTIEN</b>	<b>01</b>	<b>PRODUITS DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE, DE LA CHASSE ET DES ACTIVITÉS DE SOUTIEN</b>	<b>1</b>
<b>011, 012</b>	<b>Culture de céréales et autres cultures n.c.a</b>	<b>01.1</b>	<b>Céréales et produits des autres cultures n.c.a</b>	<b>01.1</b>
<b>0111p1, 0112</b>	<b>Cultures de céréales</b>	<b>01.11</b>	<b>Céréales</b>	<b>01.11</b>
		01.11.1	Blé	01.11.1
		01.11.2	Maïs	01.11.2
		01.11.3	Riz paddy	01.11.3
		01.11.4	Mil	01.11.4
		01.11.5	Sorgho	01.11.5
		01.11.6	Fonio	01.11.6
		01.11.7	Autres céréales n.c.a.	01.11.7
<b>0111p2, 0113p1</b>	<b>Culture de tubercules et de légumes à cosse secs</b>	<b>01.12</b>	<b>Tubercules et légumes à cosse secs</b>	<b>01.12</b>
		01.12.1	Pommes de terre	01.12.1
		01.12.2	Igname	01.12.2
		01.12.3	Manioc	01.12.3
		01.12.4	Taro et macabo	01.12.4
		01.12.5	Patates douces	01.12.5
		01.12.6	Autres racines et tubercules à amidon	01.12.6
		01.12.7	Haricots secs	01.12.7
		01.12.8	Pois de terre	01.12.8
		01.12.9	Autres légumes à cosse secs	01.12.9
<b>0111p3, 0126</b>	<b>Culture de plantes oléagineuses</b>	<b>01.13</b>	<b>Produits des plantes oléagineuses</b>	<b>01.13</b>
		01.13.1	Arachides	01.13.1
		01.13.2	Noix de palme et amandes de palmiste	01.13.2
		01.13.3	Noix et amandes de karité	01.13.3
		01.13.4	Soja	01.13.4
		01.13.5	Coprah	01.13.5
		01.13.6	Autres produits de plantes oléagineuses n.c.a.	01.13.6
<b>0114p1, 0116p1</b>	<b>Culture du coton</b>	<b>01.14</b>	<b>Coton graine</b>	<b>01.14</b>
		01.14.0	Coton graine	01.14.0
<b>0116p2</b>	<b>Égrenage du coton</b>	<b>1,15</b>	<b>Produit de l'égrenage du coton</b>	<b>1,15</b>
		01.15.1	Coton fibre	01.15.1
		01.15.2	Graines de coton	01.15.2
<b>0114p2, 0115, 0116p3, 0119p1, 0128,</b>	<b>Autres cultures n.c.a</b>	<b>01.16</b>	<b>Produits des autres cultures n.c.a</b>	<b>01.16</b>
		01.16.1	Canne à sucre	01.16.1
		01.16.2	Tabac brut	01.16.2
		01.16.3	Latex	01.16.3
		01.16.4	Plantes aromatiques ou médicinales	01.16.4
		01.16.5	Produits végétaux cultivés n.c.a.	01.16.5

CODE CITI, rév4	ACTIVITES (INTITULES DES POSTES DE LA NAEMA REV1)	CODE NAEMA, NOPEMA, rév1	PRODUITS (INTITULES DES POSTES DE LA NOPEMA REV1)	NOPEMA Initiale (ancien)
<b>011, 013</b>	<b>Culture de légumes ; pépinière; horticulture</b>	<b>01.2</b>	<b>Légumes ; plantes et fleurs</b>	<b>01.2</b>
<b>0113p2</b>	<b>Culture de légumes</b>	<b>1,21</b>	<b>Légumes frais</b>	<b>1,21</b>
		01.21.0	Légumes frais	01.21.0
<b>0119p2, 0130</b>	<b>Reproduction des plantes (pépinières); horticulture</b>	<b>01.22</b>	<b>Plantes et fleurs</b>	<b>01.22</b>
		01.22.0	Plantes et fleurs	01.22.0
<b>012</b>	<b>Culture de fruits, de noix, de plantes pour boisson ou épices</b>	<b>01.3</b>	<b>Fruits, noix, plantes pour boisson ou épices</b>	<b>01.3</b>
<b>0127p1</b>	<b>Culture du cacao</b>	<b>1,31</b>	<b>Cacao en fèves</b>	<b>1,31</b>
		01.31.0	Cacao en fèves	01.31.0
<b>0127p2</b>	<b>Culture du café</b>	<b>01.32</b>	<b>Café</b>	<b>01.32p1, 01.33 ; 01.32.0 à 01.32.1, 01.33.0</b>
		01.32.0	Café	01.32.1
<b>0127p3</b>	<b>Culture du thé</b>	<b>01.33</b>	<b>Thé brut</b>	<b>01.3p2 ; 01.33.0 à 01.32.2</b>
		01.33.0	Thé brut	01.33.0
<b>0122p1</b>	<b>Culture de la banane</b>	<b>1,34</b>	<b>Bananes</b>	<b>1,34</b>
		01.34.1	Bananes plantains	01.34.1
		01.34.2	Bananes douces	01.34.2
<b>0122p2</b>	<b>Culture de l'ananas</b>	<b>1,35</b>	<b>Ananas</b>	<b>1,35</b>
		01.35.0	Ananas	01.35.0

**Annexe 5 : Loi portant organisation de l'activité statistique du Togo**